

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 FEVRIER 2013

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 20 décembre 2012. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour : Poste de responsable du service environnement - Avenant n°3 au lot n°1 du contrat de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et tri des emballages ménagers. Le conseil accepte à l'unanimité.

Dates de Convocation

01/02/13

L'an Deux Mille Treize

Le 7 février, à 20 H 30

à Fercé sur Sarthe

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARDOT.

Nombre de Conseillers

En exercice : 44

Présents : 36

Votants : 36

Etaient présents : Mmes SALINAS, BOG, DE PASQUALE, GOUET, CERISIER, SEPTSAULT, COUPRY, MONTHEARD, TAUREAU, DESILLE, CHARTEREAU, BRUNET, COUET et Mrs N'DAMITE, LEFEUVRE, CORBIN, FRANCO, BERGUES, DHUMEAUX, NICOLLE, DECARPES, GUEHERY, GODEFROY, OLIVIER, LELOUP, TELLIER, LE QUEAU, BONHOMMET, GARNIER, BOISARD, MROZOWSKI, BOURMAULT, LAMY, TOUET, JOUSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes COULEE, FRANÇAIS, HERVE, BARRIER et Mrs TRIDEAU, HERVE, LUSSEAU, RIBEMONT, FORISSIER, LEROUX, POIRRIER, GABAY, HUVELINE, LEGROUX sont remplacés par leur suppléant Mmes DE PASQUALE, SEPTSAULT, MONTHEARD, BRUNET et Mrs. OLIVIER, BOURMAULT

Mmes COULEE, HERVE, BARRIER et Mrs LUSSEAU, RIBEMONT, FORISSIER, GABAY, LEGROUX ne sont pas remplacés.

Etaient également présentes : Monsieur Michel TERRIER, Receveur-percepteur, Melle Florence LEFEUVRE, Secrétaire Générale et Mme Martine LESEVE, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CERISIER.

□ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

✓ Administration générale

- Signature d'un avenant au contrat signé avec la société Gesland Développements pour la mise en place d'une solution automatisée de vente aux enchères, aux conditions principales suivantes : Les Communes de Fillé sur Sarthe, Louplande, Parigné le Pôlin, Saint Jean du Bois, Spay, Voivres lès le Mans et La Suze sur Sarthe sont hébergées par la Communauté de communes pour gérer leur propre vente de biens mobiliers réformés / Les autres clauses du contrat restent inchangées / L'avenant prend effet à compter de sa date de signature par la Communauté de communes.

- Renouvellement par voie d'avenant n°2 de la convention intervenue entre la Communauté de communes et le Conseil général de la Sarthe pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Sarthe-Légalité, aux conditions principales suivantes : La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 / L'avenant prendra effet à compter de sa date de signature par la Communauté de communes / Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

✓ Culture / Tourisme

- Mise à disposition de logements de la résidence d'artistes de MoulinSart à Fillé sur Sarthe aux acteurs du site aux conditions principales suivantes : Une résidence peut être mise à disposition des acteurs du site dès lors que la demande de logement est en lien avec l'activité du site. La mise à disposition est possible sous réserve des disponibilités. Les activités conduites par la Communauté de communes demeurent prioritaires (centre d'art, programmation des spectacles vivants,...) / Tarif : mise à disposition à titre gratuit. En période hivernale participation aux charges de fonctionnement comme suit : Moins d'un mois de mise à disposition, forfait : 50 €, 1 mois et plus de mise à disposition, forfait : 100 €/ mois.

- Pour assurer la promotion des activités du site de l'île MoulinSart, signature d'un contrat avec l'entreprise JC DECAUX, aux conditions principales suivantes : Réalisation d'une campagne d'affichage du 10 au 16 avril 2013 / Impression et pose de 56 affiches rétroéclairées réparties sur le Mans agglomération / Montant : Affichage : 4 101,61 € TTC, impression : 586,04 € TTC, soit au total : 4 687,65 € TTC.

- Signature d'un marché de fourniture et pose de signalisation et de tout autre document relatif à ce marché, avec l'entreprise SIGNAUX GIROD (Avranches) pour la signalisation du domaine du Houssay à Spay et l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe, aux conditions principales suivantes :

✓ Lot n°1 : Fourniture signalisation d'un montant de 7 224,69 € HT dont : 3 757,03 € à la charge de la Commune de Spay, 2 349,68 € à la charge de la Communauté de communes, 1 117,98 € à la charge commune des deux collectivités (50 % / 50 %), soit au total pour la Communauté de communes : 2 908,67 € HT (3 478,77 € TTC).

✓ Lot n°2 : Pose signalisation d'un montant de 5 262,22 € HT dont : 2 794,02 € à la charge de la Commune de Spay, 1 806,91 € à la charge de la Communauté de communes, 661,29 € à la charge commune des deux collectivités (50 % / 50 %), soit au total pour la Communauté de communes : 2 137,55 € HT (2 556,51 € TTC).

L'entreprise SIGNAUX GIROD sous-traite la totalité du lot n°2 à la SARL TRACAGE SERVICE (St Léonard des Bois 72).

- La signature des contrats mentionnés ci-dessous pour la création de spectacles vivants sur le site de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe. Les principales dispositions des contrats sont les suivantes :

	Lot	Style	Compagnies	Description	Montant TTC
Dimanches d'été	N°1 : dimanche 7/07/13	Cirque	Garage Lezarts - Gérard Narque (33)	" Le Presqu'idigitateur" spectacle de magie	881,00 €
			Ateliers de la Grande Ourse (72)	"Corvest" spectacle cirque et clown en création	1 000,00 €
	N°2 : dimanche 14/07/13	Théâtre	Compagnie du Regard (91)	Les aventures du professeur guinguette Théâtre tout public	762,00 €
	N°3 : dimanche 21/07/13	Musique	La fourmi rose - Cinemaniak (72)	"Bruit à brac" chansons rétro	1 420,00 €
	N°4 : dimanche 28/07/13	Théâtre	La Rage qui rit (72)	"Chantier en cours "apéro-spectacle familial et musical	1 370,00 €
	N°5 : dimanche 4/08/13	Jeune Public	La fourmi rose (72)	"Valentine dans les jardins". Marionnettes	1 080,00 €
	N°6 : dimanche 11/08/13	Musique	Cie de l'Essaim (35)	Triouche jazz	1 485,00 €
	N°7 : dimanche 18/08/13	Jeune Public	Ateliers de la Grande Ourse (72)	"La femme poisson" spectacle de conte	500,00 €
N°8 : dimanche 25/08/13	Cirque	Cie Lombric-Spaghetti (44)	"Cirque posthume" spectacle burlesque,	950,00 €	
By night	N°9 : vendredi 28/06/13	Feu	La fourmi rose (72)	Compagnie Karnavage spectacle de rue	2 390,00 €
	N°10 : samedi 7/09/13	Feu	Kanahī (44)	Spectacle de manipulation de feu	2 100,00 €
				Total	13 057,00 €

- Signature des contrats artistiques suivants dans le cadre de la manifestation intitulée l'AFTER-PULS'ART et organisée par le centre d'art sur le site de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe les 8 et 9 juin 2013 : Collectif Barbes vertes de Nantes (artistes graffeurs) : Interventions : 8 et 9 juin 2013, coût du matériel : 500 € TTC / Martin Roulet and co du Mans (artistes graffeurs) : Interventions : 8 et 9 juin 2013, coût du matériel : 1 360 € TTC, montage de cubes : 600 € TTC, soit au total 1 960 € TTC.

- Signature d'un contrat avec l'entreprise STRUCTURA, pour l'installation de pagodes (petits barnums) dans le cadre de la manifestation intitulée l'AFTER PULS'ART et organisée par le centre d'art sur le site de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe les 8 et 9 juin 2013, aux conditions principales suivantes : Objet : Location de 4 pagodes de 20 m² / Date de pose : le 7 juin 2013 / Date de dépose : le 10 juin 2013 / Coût : 1 447,88 € TTC.

- Modification de la convention de mise à disposition d'une salle de répétition de l'école de musique, selon les dispositions principales suivantes : Ajout d'un 4^{ème} point dans le chapitre « Réservation », comme suit : Les enseignants de l'école de musique peuvent réserver et utiliser la salle de répétition avec le ou les groupes dans lesquels ils évoluent. Cette utilisation, sans jours arrêtés (entre 8h et 22h pour le respect du voisinage), est possible dès lors que les besoins propres de l'école de musique sont couverts.

- Signature d'une convention de mise à disposition du mur d'escalade appartenant au Conseil général de la Sarthe, sur le site de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe, aux conditions principales suivantes : Durée : du 20 au 23 septembre 2013 / Engagements du Conseil général : Transporter le mur d'escalade jusqu'à son lieu d'installation, installer et désinstaller le mur d'escalade, contrôler la sécurité de la structure, mettre à disposition gratuitement le mur d'escalade / Engagements de la Communauté de communes : Mettre à disposition une personne pour aider au montage et démontage de la structure, faire appel à un (des) animateur(s) d'escalade disposant des diplômes nécessaires, empêcher l'utilisation du mur en dehors de la présence des animateurs, assurer la structure d'escalade.

- Afin d'assurer l'accueil des scolaires et des ALSH pour des ateliers artistiques au centre d'art de l'île MoulinSart, création d'un emploi non permanent d'Assistant de conservation du patrimoine, aux conditions principales suivantes : Missions principales : Soutien au poste de médiateur culturel lors des ateliers artistiques / Durée et temps de travail : Avril 2013 : les jeudi et vendredi 5, 6, 11, 12, 18, 19 pour 3H30 heures maximum/atelier, mai 2013 : les jeudi et vendredi 10, 16, 17, 23, 24, 30, 31 pour 3H30 heures maximum/atelier, juin 2013 : les jeudi et vendredi 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27, 28 pour 3H30 heures maximum/atelier / Rémunération : 1er échelon du grade d'Assistant de conservation du patrimoine.

- Signature d'une convention avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Vallées de la Sarthe et du Loir, aux conditions principales suivantes : Objectif : Proposer à un public adultes et enfants des animations pédagogiques mettant en valeur les richesses naturelles du site de l'île de MoulinSart / Séances pédagogiques à destination des scolaires :

✓ Engagements du CPIE : Valoriser l'île MoulinSart dans sa brochure pédagogique / Préparer le contenu des animations encadrées par des professionnels de l'éducation à l'environnement.

✓ Engagements de la Communauté de communes : Communiquer l'ensemble des informations via une plaquette pédagogique et le site internet / Mettre à disposition une salle d'activité pour la réalisation des séances pédagogiques.

Animations à destination du grand public :

✓ Engagements du CPIE : Réaliser 2 animations lors des manifestations Gros plan(t) sur le potager et Marché gourmand-artisanal sur une plage horaire de 10h à 18h,

✓ Engagements de la Communauté de communes : Mettre à disposition un stand sur les manifestations / Conditions financières : 500 € par animation + 250 € de forfait correspondant à la préparation des animations + 31 € d'adhésion à l'association. Soit au total 1 281 € à verser de la façon suivante : un acompte de 625 € à la signature de la convention, puis de 656 € en fin d'année.

- Signature d'une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'organisation d'ateliers d'animation sur le site de l'île MoulinSart, aux conditions principales suivantes : Objectif : Le CAUE organise deux ateliers d'animation en direction du grand public sur les thèmes : le plessis-plessage le vendredi 15 mars 2013, l'usage des bois locaux le vendredi 5 juillet 2013 / Engagements du CAUE de la Sarthe : Gestion et animation des ateliers grand public, communication sur les dits-ateliers / Engagements de la Communauté de communes : Mettre à disposition le Bois de la Cornuère à Etival lès le Mans pour la récupération de bois de châtaignier dans le cadre de l'atelier plessis, mettre à disposition la salle séminaire, prendre en charge la réception de fin de journée des ateliers, assurer la communication des différents ateliers au sein de la programmation générale.

✓ Environnement

- Recrutement pour besoins temporaires d'un agent sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe au service environnement sur des missions administratives et comptables. Les conditions de ce recrutement sont les suivantes : Missions principales : Accueil du public - Secrétariat et comptabilité / Durée : du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 / Temps de travail : 14 heures hebdomadaires, les mercredis et jeudis / Rémunération : 1er échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

- Signature d'un contrat avec l'entreprise Cité + pour la collecte et l'élimination des piquants coupants de 5 pharmacies du territoire, aux conditions principales suivantes : Durée : de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2013 / Tarifs : Collecte 26,00 € HT / passage / pharmacie, fourniture collecteur 0,6L : 0,60 € HT / unité, fourniture collecteur 1,5L : 0,82 € HT / unité, fourniture carton 50 L : 1,85 € HT/ unité, incinération : 0,33 € HT / kg, TGAP : 0,0102 € HT / kg (soit 10,52 € la tonne) / Collecte : 4 collectes seront organisées en 2013 pour les 5 pharmacies du territoire.

✓ Habitat

- Signature d'une convention avec Sarthe Habitat (bailleur social), aux conditions principales suivantes : Objet : Mise en ligne gratuitement par la Communauté de communes sur son site internet (rubrique habitat ou logement) d'un « widget » (moteur de recherche) permettant de rechercher une location, une accession à la propriété ou un terrain sur l'ensemble du département / Durée : un an, renouvelable par tacite reconduction / Résiliation : par simple courrier et à effet immédiat.

✓ Social

- Afin d'assurer la continuité du service multi-accueil en l'absence du personnel (congés, récupération, formation...), de recruter une Auxiliaire de Puériculture et / ou un Adjoint Technique aux conditions principales suivantes : Missions principales : Accueillir des enfants de 3 mois à 4 ans, accueillir les parents, prendre en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborer à la distribution des soins quotidiens, mener des activités d'éveil, entretenir le lieu de vie et le matériel / Durée et temps de travail : le 4 janvier 2013 : 8 H maximum (1 agent) et 4H maximum (1 agent), le 7 janvier 2013 : 9H15 maximum, les 9, 16, 23 janvier 2013 : 4H30 maximum/jour, les 28 et 29 janvier 2013 : 9H maximum/jour, le 22 février 2013 : 8H maximum, le 25 février 2013 : 9H15 maximum, le 26 février 2013 : 6H45 maximum, le 27 février 2013 : 4H30 maximum, le 28 février 2013 : 8H maximum (1 agent) et 8H15 maximum (1 agent) / Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe ou 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

- Signature d'un contrat avec l'entreprise de transports STAO 72 (Le Mans) pour les différents transports des enfants et jeunes accueillis dans le cadre des activités du service Enfance/Jeunesse, aux conditions principales suivantes :

✓ Transport d'adolescents dans le cadre de l'Opération Ticket Sport & Culture : Convoyage sur le territoire de la Communauté de communes : 150,00 € x 38 jours soit 5 700,00 € TTC / Convoyage sur le territoire de la Communauté de communes + sorties sur le département : 360,00 € x 9 jours soit 3 240,00 € TTC.

✓ Transport d'enfants dans le cadre de transferts pour accéder à l'ASH : 225,00 € x 10 jours soit 2 250,00 € TTC.

✓ Transport d'enfants dans le cadre de mini-camps (ALSH) : 400,00 € x 2 A/R soit 800,00 € TTC.

✓ Transport d'enfants dans le cadre de sorties à la semaine (ALSH) : 210,00 € x 4 cars x 2 semaines soit 1 680,00 € TTC.

Le montant total du marché est de 13 670,00 € TTC.

- Refonte du règlement de service du multi accueil. Ces modifications (suppressions ou ajouts) donnent lieu à une nouvelle rédaction du règlement du service.

- Recrutement pour l'année 2013 des Adjoints d'Animation afin d'encadrer l'Opération Ticket Sport et Culture, aux conditions principales suivantes : Missions : Animation et encadrement des jeunes inscrits à l'Opération Ticket Sport et Culture / Effectif : Vacances hiver-printemps-toussaint : Semaine 1 : 8 animateurs maximum, semaine 2 : 6 animateurs maximum ; Vacances juillet : 8 animateurs maximum / Temps de travail : 31H50 hebdomadaires maximum / Rémunération : niveau BAFA, grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, échelle 3 (IB 297).

- Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe concernant l'Aide aux Vacances (AVE), aux conditions principales suivantes : Objet : Le dispositif AVE favorise les départs en vacances des enfants et des jeunes dont les familles se trouvent dans l'une des situations suivantes : familles monoparentales, familles nombreuses, familles bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé. Ce dispositif consiste en une aide financière (14 € ou 18 € par jour) sur une période au minimum de 5 jours et au maximum de 21 jours / La CAF de la Sarthe délègue la gestion de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce dispositif au service commun des CAF, VACAF (Montpellier) / La CAF de la Sarthe s'engage à verser l'AVE (dont la somme est déduite du prix du séjour dû par les familles) à la Communauté de communes (structure gestionnaire des séjours vacances) par l'intermédiaire de VACAF et adresse la liste des enfants bénéficiaires potentiels de l'AVE/

La gestion de l'AVE et des enfants bénéficiaires est effectué via un site internet dont un code d'accès est communiqué par VACAF à la Communauté de communes / La Communauté de communes, à la fin des séjours vacances, adresse une facture à VACAF mentionnant les dates des séjours, les enfants bénéficiaires, le coût global du séjour et le numéro de SIRET / Durée : 1 an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

OBJET : Etablissement d'enseignement artistique (EEA)- Scénarii de développement / Choix d'un scénario

Monsieur le Vice-président chargé de la culture rappelle que le conseil de communauté a confié au cabinet d'étude ABCD la mission d'une étude de faisabilité d'un EEA sur le territoire communautaire qui s'organise en trois temps :

- ✓ Phase 0 : Diagnostic des pratiques artistiques,
- ✓ Phase 1 : Recensement des besoins actuels et à venir,
- ✓ Phase 2 : Modalités de mise en œuvre d'une politique culturelle.

Suite au travail de diagnostic et d'approfondissement des besoins réalisés en 2012, le travail de réflexion s'est poursuivi sur la définition de scénarii pour l'EEA.

Trois scénarii d'ambition différente sont présentés ce soir. Afin de permettre le choix d'un scénario, les différents scénarii sont déclinés en besoins, en fonctionnement et en espaces. Ils sont accompagnés d'une estimation financière en fonctionnement et en investissement. Le scénario retenu sera approfondi pour permettre à la Communauté de communes de procéder ensuite à la programmation architecturale détaillée et au lancement de la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre.

Le cabinet d'études présente les trois scénarii de faisabilité pour la création d'un EEA par la Communauté de communes.

Après l'exposé sur les besoins, le cabinet d'études ABCD demande à l'assemblée ses réactions.

Monsieur Mrozowski souhaite savoir si le projet intègre la discipline du chant soit à travers des cours, une chorale et en collaboration avec des associations.

Monsieur Bergues indique que l'école de musique dispense déjà des cours de chant et accueille une chorale. Il complète son propos en indiquant que le développement de ces activités relève du projet d'établissement et du projet pédagogique de l'école.

Monsieur Corbin demande pourquoi l'école de danse est uniquement prise en compte sur la Commune de La Suze sur Sarthe.

Le cabinet d'études ABCD indique que l'école de danse d'Etival lès le Mans est associative et non municipale. De plus les locaux proposés sur Etival lès le Mans sont adaptés à la pratique de cette discipline, ils sont également aux normes. Il ajoute que les pratiques danse sur ces deux écoles sont différentes (classique et moderne).

Monsieur Bergues expose qu'une association n'a pas l'obligation d'intégrer une compétence communautaire. Toutefois il mentionne que si l'association adhère au projet communautaire la compétence danse peut se développer sur deux pôles.

Monsieur Franco dit que c'est ce qu'il voulait entendre.

Le cabinet d'études ABCD reprend la présentation sur la partie besoins en locaux. Il précise que le coût du bâtiment a été réalisé par un économiste de la construction et se rapproche de celui constaté sur le projet récent de l'EEA de Saint Calais. Il complète son propos en mentionnant que le travail réalisé correspond à un travail de pré-programmation.

Monsieur le Président ouvre le débat et expose que le bureau communautaire est favorable au scénario n°2 comprenant l'école de danse et école de musique. Il souligne qu'actuellement sur les 190 élèves de l'école de danse de La Suze sur Sarthe plus de la moitié des effectifs réside hors de cette Commune.

Monsieur Mrozowski demande si le terrain de l'espace communautaire est suffisant pour l'implantation du scénario n°2.

Le cabinet d'études ABCD invite l'assemblée à visualiser différentes esquisses d'implantation d'un bâtiment de 1 000 m². Il précise que le bâtiment peut comprendre un étage.

Monsieur Nicolle suggère d'installer l'activité d'arts plastiques à la piscine de La Suze sur Sarthe dans la salle de danse libérée.

Monsieur Godefroy expose que sur la Commune de La Suze sur Sarthe l'association pinceaux en liberté est déjà implantée dans les locaux de l'ancienne bibliothèque sur une surface de 90 m². Par ailleurs il envisage, si la danse libère la salle de la piscine, de créer une salle de réunion vu les besoins des associations locales. De plus il évoque que la piscine municipale a déjà 40 ans et que d'ici à 10 ans elle devra être totalement réhabilitée.

Monsieur Bergues évoque les motifs pour lesquels il soutient le scénario n°2 :

- ✓ Le souhait de la Commune de La Suze sur Sarthe de transférer l'école de danse,
- ✓ Le souhait des familles résidant hors La Suze sur Sarthe de bénéficier des mêmes tarifs que les Suzerains (le double aujourd'hui),
- ✓ L'avantage par défaut de ne pas créer un poste de DAC (Directeur des Activités Culturelles) nécessaire dans le scénario n°3,
- ✓ Le « rapatriement » du service tourisme/culture en saison hivernale à l'espace communautaire.

Monsieur Godefroy mentionne que la Commune de La Suze ne tire pas de bénéfice de cette opération puisqu'il y aura d'une part un calcul de transfert de charges pour cette compétence et d'autre part une augmentation probable des tarifs de l'école de danse pour les Suzerains. Par contre il souligne que les amateurs de danse connaîtront des conditions de pratique beaucoup plus confortables.

Monsieur Nicolle revient sur le dimensionnement de l'EEA selon les hypothèses d'effectifs de 350 ou 400 élèves à l'école de musique.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas d'impact sur la surface des locaux mais sur le coût de fonctionnement de la structure.

Monsieur Tellier demande le nombre d'élèves inscrits sur liste d'attente à l'école de musique.

Monsieur Bergues indique que le nombre est de 64 élèves essentiellement dans les disciplines de la guitare, du piano et de la batterie.

Madame Gouet interroge sur la non prise en charge de la pratique des arts plastiques dans le projet d'EEA.

Monsieur Bergues rappelle que la Communauté de communes dispense déjà des activités d'arts plastiques en direction des écoles et ALSH sur le site de l'île MoulinSart en saison. Il mentionne également la réflexion en cours pour proposer des activités de ce type dans l'espace de la maison de la randonnée à Saint Jean du Bois. Enfin il évoque la différence non négligeable de coût entre le scénario n°2 et le scénario n°3 intégrant les arts plastiques.

Monsieur Franco indique que le projet envisagé doit intégrer un bâtiment évolutif susceptible à terme d'accueillir d'autres disciplines artistiques.

Monsieur le Vice-président chargé de la culture rappelle que le Bureau communautaire est favorable au choix du scénario n°2 associant l'enseignement de la musique et de la danse.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Adopte le scénario n°2 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Surfaces :

Détail	Besoins en m ²
Espaces extérieurs	755

Accueil	70
Administration et vie du personnel	50
Enseignement de la musique	507
Enseignement de la danse	206
Logistique	35
Total	868
Total Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	1 222

- Coût d'objectif (Estimation sommaire)

Travaux	Montant 2 450 000 € HT
Bâtiment	2 350 000 €
Abords (parking, espaces verts,...)	100 000 €
Equipements (variable selon choix d'équipement pour salle d'audition)	81 650 € à 118 650 €
Honoraires études et suivi chantier	395 850 €
Total H.T	2 927 500 € ou 2 964 500 €

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2013

Suite à l'arrivée d'un délégué communautaire en séance, le nombre de présents et de votants passe à 37.

Monsieur le Vice-président chargé des finances rappelle les objectifs du D.O.B :

- ✓ **Discuter les orientations politiques** qui seront retenues par compétence et globalement dans le budget primitif 2013,
- ✓ **Informer sur l'évolution de la situation financière** de la Communauté de communes (fiscalité, endettement, épargne,...),
- ✓ **Fixer l'enveloppe globale des investissements** et le montant du recours à l'emprunt.

Il précise que la détermination de ces 3 masses est liée à la situation financière de la Communauté de communes à l'issue de l'exercice budgétaire 2012 (résultats provisoires des comptes administratifs 2012) et résultera des orientations retenues pour l'année 2013 pour l'ensemble des budgets.

Monsieur le Vice-président chargé des finances indique que le D.O.B est proposé dans le contexte suivant :

- ✓ La crise économique et financière a continué à marquer les économies de la zone Euro.
 - ✓ Une croissance française morne en 2012.
 - ✓ La crise des dettes souveraines reste toujours d'actualité.
 - ✓ Les perspectives liées à l'économie américaine, dont certains paramètres s'améliorent (croissance au troisième trimestre), restent toujours très incertaines.
 - ✓ Cependant la croissance du Produit Intérieur Brut de la zone Euro serait légèrement positive à + 0,6 % après les - 0,2 % de 2012. Les économies des pays du sud de la zone Euro (Italie, Espagne, Portugal, Grèce), toujours soumises à des fortes mesures d'austérité, semblent connaître une reprise encourageante des exportations, précise Mario Draghi, Président de la BCE.
 - ✓ La France reste confrontée à une augmentation régulière du nombre de demandeurs d'emploi. Les perspectives de croissance retenues dans la Loi de Finances pour 2013 (+ 0,8 %) Les mesures nécessaires à la réduction des déficits publics restent toujours d'actualité.
 - ✓ L'inflation en 2012 se situe à + 2,1 %. La consommation des ménages redeviendrait positive à + 0,3%. L'investissement productif serait lui aussi légèrement positif (+ 0,7 %).
- Il poursuit sur les perspectives pour les Collectivités locales en 2013 et les évolutions déjà connues :
- ✓ La Loi de Finances pour 2013 poursuit le gel des concours de l'État aux Collectivités locales. La Dotation Globale de Fonctionnement n'évoluera pas et même baissera.

✓ La loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017 s'engage à réduire le déficit public pour le ramener à 3 points de PIB en 2013. Cet effort de redressement engage tous les acteurs de la sphère publique.

✓ La mise en œuvre du Fonds National de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) entré en vigueur au 1er janvier 2012 va poursuivre sa progression pour atteindre en 2016 2% des recettes fiscales des Communes et de leurs groupements dotés de fiscalité propre. Les ressources dégagées sur ce fonds s'élèveraient à 360 millions d'euros en 2013 pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016. Calculé sur la base du potentiel financier agrégé, les communes et/ou groupements sont contributeurs ou bénéficiaires du fonds. De nouveaux paramètres vont entrer en vigueur en 2013, notamment celui du revenu, qui pourraient avoir un effet modérateur concernant la Communauté de communes.

✓ Le taux patronal de cotisation à la C.N.R.A.C.L. va augmenter en 2013 (28,85 %) pour atteindre 30,35 % en 2016. C'est la caisse des retraites des agents.

✓ Le dernier transfert de charges a mis en évidence certaines difficultés financières de Communes, c'est d'ailleurs pour cette raison que cette année si le budget est voté il y aura une Dotation de Solidaire Communautaire. Cette DSC n'a pas vocation à être pérenne.

Monsieur le Vice-président souligne que le rôle des élus est de poursuivre les projets définis dans le mandat. Il remercie les commissions communautaires d'une part pour leur travail et d'autre part, pour les efforts consentis ce qui permet d'envisager des investissements importants comme l'établissement d'enseignement artistique.

Après l'exposé prévisionnel de la situation financière à l'issue de l'exercice budgétaire 2012, Messieurs les Vice-présidents présentent successivement les principales orientations budgétaires pour 2013 :

➤ **Enveloppe globale des investissements :**

✓ **Budget général** de l'ordre de **3 270 000 €** (et **471 300 €** de restes à réaliser) pour les projets suivants :

- **Culture-Enseignement :**

Ecole de musique :

Investissement : Etudes et maîtrise d'œuvre partielle de l'établissement d'enseignement artistique / Acquisition instruments et matériel de musique.

Fonctionnement : Poursuite enseignement musical dans les écoles primaires / Poursuite de l'opération Orchestre au collège et Musique Assistée par Ordinateur (MAO) / Mise en place du projet structurant « le soldat rose » / Personnel : Poste de formation musicale toute l'année ainsi que le changement de grade des enseignants, évolution carrières.

Centre d'art :

Investissement : Accueil de 6 artistes (dont 3 stagiaires Ecole des beaux-arts et une résidence hors les murs).

Fonctionnement : Communication pour expositions et artistes / matériel artistique et pédagogique / Réparation et nettoyage locaux suite aux inondations / Personnel : renfort ponctuel de la médiatrice culturelle pour l'accueil des scolaires et ALSH, service civique 8 mois pour préparation arts plastiques dans les écoles, aide technique pour manifestations.

Autres :

Investissement : Acquisition mobilier et matériel périscolaires pour neuf Communes.

Fonctionnement : Pic Nic Show et Marmite jeunes (sous réserve de la poursuite de la convention).

Monsieur le Vice-président chargé de la culture indique que le festival de la marmite s'arrête en 2013 et que les propositions de l'association Tous Ces Chaps ne correspondent pas aux termes de la convention signée avec la Communauté de communes : budget en déséquilibre, offre de spectacles moins importante.

- **Economie :**

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie précise que la commission est sobre dans ses propositions.

Investissement : début étude de programmation pour la réalisation d'un bâtiment tertiaire sur la zone des Noës à Spay / Vente d'un terrain sur la ZA la Bodinière (Permis de construire déposé par l'entreprise acheteuse du terrain) / Intégration des résultats de clôture du budget bâtiments d'accueil (sous réserve pour le BP 2013).

Fonctionnement : Personnel chargé de mission à 60 % partagé avec le service habitat, stagiaire 4 mois pour étude sur la pépinière / Intégration des résultats de clôture du budget bâtiments d'accueil (sous réserve pour le BP 2013).

- Habitat-Cadre de vie-Aménagement de l'espace :

Monsieur le Vice-président chargé de l'habitat, du cadre de vie et de l'aménagement de l'espace explique qu'en 2012 les programmes de logements locatifs sociaux ont connu pour diverses raisons de retard (étude, travaux,...).

Fonctionnement : Personnel chargé de mission à 0,40 ETP.

Investissement : Poursuite des programmes de travaux de locatifs sociaux : Etival lès le Mans, Roëzé sur Sarthe, Fillé sur Sarthe, Voivres lès le Mans / Acquisition de terrains et début de viabilisation de locatifs sociaux : La Suze sur Sarthe, Louplande, Etival lès le Mans soit au total 61 logements nouveaux hors réserve foncière / Une réserve foncière non affectée (Fercé sur Sarthe ou Parigné le Pôlin) / SIG : intégration de PLU et données numériques issues des Communes.

Monsieur le Vice-président revient sur les difficultés relatives au SIG et explique que le prestataire de la Communauté a été racheté en 2012 par une entité plus importante. Il précise que sous peu il aura un nouvel interlocuteur fiable. Par ailleurs il souligne que le Conseil général serait disposé à financer à nouveau la viabilisation des terrains destinés à accueillir les logements sociaux.

- Social :

Petite enfance :

Investissement : Remplacement de matériel divers (informatique, électroménager,...).

Fonctionnement : Fourniture des couches / Subventions pour la création de 2 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) / Personnel : évolution carrières, poursuite du pôle de remplacement de personnel.

Enfance-Jeunesse :

Fonctionnement : Etude évolution de compétence enfance ALSH juillet, petites vacances, mercredis récréatifs et périscolaire...et travail sur la cohérence d'une politique jeunesse territoriale / Développement des mini-camps sur ALSH d'août (4 séjours) / Poursuite OTSC (2 pôles), ALSH août en partenariat avec les Communes, coordination jeunesse avec les Communes dotées de personnel (12 journées/an) / Journée Festi'Val de Sarthe.

Monsieur le Vice-président chargé des affaires sociales expose que l'étude sur l'évolution de la compétence enfance s'étend aux mercredis récréatifs et au périscolaire suite au débat du bureau communautaire.

Investissement : Acquisition matériel de camping.

Emploi/formation :

Fonctionnement : Actions de développement (formations informatique, femmes en congé parental, jobs d'été, cafés métiers...). Coordination sociale : accompagnement étude sur enfance-jeunesse.

Autres : CLIC adhésion 2013 sous réserve du positionnement du Conseil général.

- Voirie :

Investissement : Empierrement et gravillonnage (Louplande VC22, Voivres lès le Mans VC3) / Modernisation des chemins (Chemiré le Gaudin VC 39, St Jean du bois VC25) / Autres investissements : tranchée drainante à Roëzé sur Sarthe, bordures à Etival lès le Mans) / Signalisation.

Fonctionnement : Poursuite des marchés d'entretien (dont entretien des sentiers de randonnée) avec une augmentation des charges vu les travaux de prévention proposés par la commission / Nouveau contrat de déneigement / Personnel : transformation du CAE (23,15 heures/hebdomadaires) en contrat d'avenir à temps plein, stagiaire 3 mois pour effectuer un diagnostic voirie.

Monsieur le Vice-président chargé de la voirie explique l'évolution des charges de fonctionnement par la volonté de réaliser un entretien préventif des voies permettant à terme de minimiser des investissements.

Monsieur Lamy concernant les travaux envisagés sur la voie Athenay/Crannes en Champagne émet des réserves étant donné les usages faits de cette route par certains riverains.

Monsieur le Vice-président confirme ce problème et indique qu'une négociation devra effectivement avoir lieu au préalable pour réaliser ces travaux.

Monsieur Le Quéau affirme que la compétence voirie est une compétence importante car elle concerne l'ensemble des usagers. Selon lui, il faut que cette compétence soit assurée par des emplois pérennes et non des contrats aidés. Il constate que le budget prévisionnel, investissement et fonctionnement confondus, est en évolution de 59 000 € et selon lui ce montant ne sera pas suffisant vu les conditions climatiques difficiles (pluie et neige) depuis 5 mois.

Monsieur le Vice-président répond concernant le personnel sous contrat, que l'agent technique recruté exerce parfaitement les missions confiées. De plus il précise que ce choix s'explique par l'arrivée en 2014 de la Commune de Mézeray dans la Communauté de communes du Val de Sarthe et sur les conséquences probables sur l'organisation du service voirie communautaire.

Monsieur le Président mentionne que les choix en matière de voirie sont le résultat d'un consensus avec globalement le constat d'une amélioration de la qualité en matière d'entretien. De plus, il ajoute que le traitement communautaire des voiries a permis à certaines Communes d'accéder à un meilleur niveau de service pour certains types de travaux.

Monsieur Franco dit qu'il n'a pas le sentiment de voir la voirie se dégrader.

Monsieur Lamy pense qu'effectivement au printemps le constat de dégradations sera réel.

Monsieur le Président répond que si le besoin est justifié et que des travaux doivent être entrepris de façon urgente un effort sera fait dans ce sens.

- Tourisme :

Investissement : MoulinSart : signalétique externe, étude et travaux scénographie du Moulin, création d'un parking pour les bus et élargissement du pont d'accès à l'île, aménagement d'une cale de mise à l'eau et de sanitaires extérieurs, acquisition de vélos multiplaces et de barnums / Autres : table pique-nique à Parigné le Pôlin sur l'aire du pré bignon.

Fonctionnement : MoulinSart : Poursuite des actions de communication et d'animations (CAUE, CPIE, autour du potager, autour des produits du terroir, dimanches d'été et by night,...) / Subvention son et lumière / Subvention d'équilibre au budget annexe guinguette / Personnel : évolution carrière et aide technique montage barnums.

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme précise que la réflexion en cours sur la création d'un office de tourisme de destination à l'échelle de l'ADTVS devrait faire l'objet d'une décision en assemblée générale avant la fin l'année pour une concrétisation en 2014.

- Communauté :

Investissement : Acquisition et 1ers travaux d'aménagement des services techniques communautaires (clôture, signalétique, parking, bureaux, matériel informatique...) / Acquisition terrain jouxtant l'espace communautaire pour projet EEA / Dématériation comptable / Fonds de concours : Fillé sur Sarthe et Parigné le Pôlin solde, Chemiré le Gaudin, Fercé sur Sarthe et La Suze sur Sarthe en totalité / Intégration des résultats du budget annexe bâtiments d'accueil dans l'hypothèse de sa clôture au 31 décembre 2013 / Emprunt de 670 000 € pour financer partiellement l'acquisition des locaux techniques et le terrain jouxtant l'espace communautaire.

Fonctionnement : Ouverture des services techniques en septembre 2013 (fluides, consommables, assurance, entretien terrain, ...) / Etude sur un pacte fiscal et financier entre Communes et Communauté de communes / Participation étude sur espace faïence / Travaux sur toiture des locaux modulaires / Adhésion centre social des gens du voyage / Communication : portes ouvertes et vœux / Personnel : Chargée de communication 10/12^{ème} à 1 ETP, développement du poste de secrétariat-accueil à 1 ETP 6/12^{ème}, évolution carrière / Stagnation attribution de compensation (sera revue en 2013 pour transfert ALSH d'août) / Instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au profit des Communes membres d'un montant de l'ordre de 150 000 € / Intégration des résultats du budget annexe bâtiments d'accueil dans l'hypothèse de sa clôture au 31 décembre 2013 / Augmentation des charges financières vu le besoin d'un emprunt de 670 000 € (2 trimestres d'intérêts et capital), inscription d'une ligne de trésorerie si besoin.

Fiscalité : Stagnation des taxes entreprises et ménages : Contribution Foncière des Entreprises 23,65 %, Taxe d'Habitation 10,07 %, Taxe sur le Foncier non Bâti 1,78 % / FNGIR et DCRTP stagnation / Prévision de baisse de la DGF de 2 % / Stagnation du FPIC même si les 1ères simulations connues indiquent que l'ensemble intercommunal du Val de Sarthe ne serait plus contributeur au fonds vu la prise en compte d'un nouveau critère dans le mode de calcul (revenu par habitant < à la moyenne nationale).

Monsieur Godefroy mentionne que le fonds de concours relatif à la Commune de La Suze sur Sarthe concerne la participation de la Communauté de communes à la création du nouveau giratoire sur le RD 23 au carrefour de la route de Cérans Foulletourte. Il chiffre la participation de la Commune de La Suze sur Sarthe à 140 000 €. Concernant les programmes de logements sociaux, il souhaite disposer par opération d'un coût car il constate une hétérogénéité des prix de revient par lot viabilisé. Enfin, sur le dossier de la ZA des Noës à Spay il évoque une situation anachronique qui associe sur un même lieu un projet communal et un projet intercommunal. Il pense qu'à terme, cette situation peut poser problème.

Monsieur Garnier souhaite également évoquer la charge des voiries communales à l'intérieur des zones d'activités.

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie, concernant la ZA des Noës à Spay, expose que ce dossier a débuté par une première réunion suite au choix du cabinet d'études. Selon lui, il faut attendre les premières investigations pour répondre aux questionnements.

Madame Chartreau confirme ce positionnement.

Monsieur Franco suggère pour ces interrogations relatives à la voirie que la Communauté de communes devienne compétente sur l'ensemble de la voirie.

✓ **Budget Guinguette** de l'ordre de **2 110 €** (et **1 700 €** de restes à réaliser) :

Investissement : Solde marché de travaux et intervention sur toiture / Prise en compte de la totalité des amortissements.

Fonctionnement : Taxe locale d'équipement et d'occupation temporaire du domaine public / Redevance de la DSP / Subvention d'équilibre du budget général.

✓ **Budget déchets ménagers** de l'ordre de **317 940 €** (et **71 186 €** de restes à réaliser) :

Investissement : Acquisition d'un tracteur avec godet / Etude et construction d'un local pour les déchets électriques à la déchetterie / Acquisition de conteneurs et composteurs (individuels et collectifs) / Aménagement et signalisation des PAV / Signalisation des bennes déchetterie / Dématérialisation comptable.

Fonctionnement : Augmentation des tonnages (2 % OM, 7 % tri sélectif, 4 % déchetterie), du coût de l'incinération, du nettoyage des PAV par les Communes membres, du coût de la prestation d'accès des usagers à la déchetterie de Guécélard / Révision des prix des prestations selon marché hypothèse de 3 % / Achats de sacs OM pour l'arrivée des nouvelles Communes et communication / Personnel : Recrutement d'un agent 0,50 ETP (9/12^{ème}) pour la déchetterie, évolution carrière / Baisse de la REOM de 5 % / Baisse des ventes de marchandises / Minoration participation Eco-Emballages volet développement durable.

✓ **Budget Assainissement Non Collectif** de l'ordre de **6 500 €**:

Investissement : Acquisition matériel de contrôle et appareil photographique.

Fonctionnement : Communication réalisation d'une plaquette de présentation du service/
Diminution du nombre de diagnostics et augmentation du nombre de contrôle des installations neuves et réhabilitées.

✓ **Budgets des zones d'activités Actival, Val de l'Aune et les Noës** de l'ordre de **101 820 €**:

- Val de l'Aune : Travaux entrées de parcelles (selon découpage terrain), raccordements des parcelles aux réseaux / Reste à commercialiser 44 779 m².

- Actival : Travaux entrées de parcelles (selon découpage terrain) / Reste à commercialiser 23 627 m².

- Les Noës à Spay : Mission de maîtrise d'œuvre / Panneau de promotion de zone / Frais d'acquisition des terrains.

✓ **Budget bâtiments d'accueil des entreprises** : Pas d'investissement / Intégration des résultats de ce budget au budget général dans l'hypothèse de sa clôture au 31 décembre 2013 / Un bâtiment disponible en cours de négociation.

➤ **Montant du recours à l'emprunt :**

✓ **Budget Général : 670 000 €**

Virement de la section de fonctionnement de 615 183 € et affectation du résultat de fonctionnement de 691 222 €, soit 50 % de l'excédent (article 1068).

✓ **Budget Guinguette : 0 €**

Virement de la section de fonctionnement de 2 756 € et affectation du résultat de fonctionnement de 34 406 € (article 1068).

✓ **Budget déchets ménagers : 0 €**

Virement de la section de fonctionnement de 104 627 € et affectation du résultat de fonctionnement de 100 000 € (article 1068).

✓ **Budget Assainissement non collectif : 0 €**

Virement de la section de fonctionnement de 800 €.

✓ **Budgets des zones d'activités :**

☞ ZA du Val de l'Aune : **225 562 €**(en l'absence de vente de terrains).

Virement de la section de fonctionnement de 33 944 €.

☞ ZA ACTIVAL : **257 524 €**(en l'absence de vente de terrains).

Virement de la section de fonctionnement de 402 283 €.

☞ ZA des Noës : **71 790 €**

✓ **Budget bâtiments d'accueil des entreprises : 0 €**

✓ **Etat de la dette**

Budget	Capital	Intérêts	Capacité désendettement
Budget général	880 627,87 €	294 956,49 €	1,43 an
Budget déchets ménagers	382 426,46 €	150 317,19 €	2,83 ans
Budget ANC	0,00 €	0,00 €	0 an
Budget guinguette	647 446,35 €	194 918,37 €	Valeur négative
Budgets zones	644 997,92 €	46 909,11 €	6,95 ans
Budget bâtiments d'accueil	486 750,00 €	149 237,55 €	30,10 ans
Ensemble des budgets	3 042 248,60 €	836 338,71 €	3,58 ans

OBJET : Budget déchets ménagers – Engagement dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2013

Vu les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de financer l'acquisition de la nouvelle signalisation des bennes de la déchetterie d'un montant de 3 252.45 € TTC,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption des budgets 2013, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 3 300 € au chapitre 21.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater la somme de 3 300 € au chapitre 21 pour la dépense mentionnée ci-dessus.

OBJET : Fonds de concours 2013 – Commune de Chemiré le Gaudin

Au titre de l'année 2013, la Commune de Chemiré le Gaudin sollicite un fonds de concours d'un montant de 33 750 € pour la création et l'aménagement d'un rond-point desservant le lotissement Les trois chênes et les RD 309, RD 31 et l'entrée de bourg. Ce fonds de concours était initialement prévu pour un autre projet dans la programmation des fonds de concours attribués aux Communes membres pour la période de 2009 à 2014.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Poste de dépenses	Montant H.T.	Taux de subvention	Montant H. T.
Travaux de voirie	197 703,50	Fonds de concours Communauté de Communes 17 %	33 750,00
		Réserve parlementaire 30 %	60 000,00
		Amende de police 11 %	20 000,00
		Conseil Général 20 %	39 540,00
		Commune de Chemiré le Gaudin 22 %	44 413,50
TOTAL	197 703,50 €	100 %	197 703,50 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie à la Commune de Chemiré le Gaudin au titre de l'année 2013, un fonds de concours de 33 750 € selon le plan de financement mentionné ci-dessus.

OBJET : Fonds de concours 2013 – Commune de Fercé sur Sarthe

Au titre de l'année 2013, la Commune de Fercé sur Sarthe sollicite un fonds de concours d'un montant de 33 750 € pour l'aménagement d'une Maison pour Tous établi par le CAUE (construction d'un bâtiment derrière la mairie et transformation du logement locatif en salles associatives). Ce fonds de concours était prévu dans la programmation des fonds de concours attribués aux Communes membres pour la période de 2009 à 2014.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Poste de dépenses	Montant H.T.	Taux de subvention	Montant H. T.
Travaux d'aménagement	257 140,00	Fonds de concours Communauté de Communes 13 %	33 750,00
		Réserve parlementaire 9 %	22 000,00
		NCR Région 26 %	66 823,00
		Etat DETR 17 %	43 000,00
		Commune de Fercé sur Sarthe 35 %	91 567,00
TOTAL	257 140,00 €	100 %	257 140,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie à la Commune de Fercé sur Sarthe au titre de l'année 2013, un fonds de concours de 33 750 € selon le plan de financement mentionné ci-dessus.

OBJET : Personnel – Promotion 2013 et création de poste

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Sarthe de :

- ✓ Promouvoir un agent intercommunal au titre de 2013 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio en %	Promotion par l'autorité territoriale
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100	1 agent au 1 ^{er} janvier 2013

- ✓ Créer le poste suivant d' :
 - Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2013 à temps complet (35 H hebdomadaires),
- ✓ Supprimer le poste suivant, d' :
 - Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 H hebdomadaires) laissé vacant au 1^{er} janvier 2013.
- ✓ Autoriser, Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette promotion.

OBJET : Emploi – Educateur de jeunes enfants

La responsable du multi accueil (0.50 ETP) et animatrice RAM (0.50 ETP) a fait part à Monsieur le Président de son souhait de mutation au 1^{er} avril 2013. La mutation sera effective le 6 avril 2013.

Afin de remplacer l'agent titulaire de ce poste, une déclaration de vacance de poste a été publiée sur le grade d'Educatrice Principale de jeunes enfants.

Toutefois, pour élargir le nombre de candidats à ce poste, il est souhaitable de l'ouvrir également au grade d'Educateur de jeunes enfants. Il convient donc de prendre une délibération pour créer un poste d'Educateur de jeunes enfants.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Educateur de jeunes enfants, dont les principales caractéristiques sont :

- ✓ Missions :
 - Multi accueil (0.50 ETP) : Gérer administrativement et financièrement la structure, en collaboration avec les élus et la responsable petite enfance / Proposer un accueil de qualité aux enfants et aux familles / Manager les ressources humaines de la structure multi accueil / Développer les échanges avec les partenaires (PMI, écoles, RAM, bibliothèque, ludothèque...) / Contrôler et prendre toutes les dispositions pour appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
 - Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (0.50 ETP) : Animer et gérer en équipe un relais assistantes maternelles – parents – enfants / Impulser, animer et coordonner une dynamique de développement entre les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs, sur et hors territoire de la Communauté de communes.
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants grade d'Educateur, temps de travail 35 heures hebdomadaires.

OBJET : Emploi – Poste de responsable service environnement

Le poste de Technicien Territorial responsable du service environnement de la Communauté de communes est actuellement occupé par un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale. L'agent en fonction sur ce poste a fait savoir à Monsieur le Président qu'il souhaitait démissionner de ses fonctions.

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de déclarer la vacance des postes suivants : Technicien Territorial, Technicien Territorial principal de 2^{ème} classe et de lancer le recrutement afin de pourvoir l'un de ces postes

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de Technicien Territorial et un poste de Technicien Territorial principal de 2^{ème} classe responsable du service environnement selon les principales caractéristiques suivantes :

- ✓ Missions : Gérer et animer le service environnement communautaire (service déchets et assainissement non collectif) / Assurer le suivi et optimiser la gestion des déchets ménagers et assimilés / Préparer les budgets et programmer les investissements / Conseiller et assister techniquement les élus.

- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux grades de Technicien ou Technicien principal de 2^{ème} classe / Temps de travail : temps complet 35 heures hebdomadaires.

OBJET : Ile MoulinSart – Vente de matériel nautique

Vu le peu d'utilisation faite des barques du site de l'île MoulinSart par le gestionnaire de l'espace nautique pour les raisons suivantes, lorsque le niveau d'eau de la rivière :

- ✓ Est important, les hélices des moteurs de barques s'accrochent dans les algues,
- ✓ Est trop faible, les hélices des moteurs de barques ripent le fond de la rivière,

Il vous est proposé de mettre en vente une partie du matériel nautique, dont le prix de mise en vente est proposé comme suit :

Quantité	Matériel	Prix de vente unitaire
3	barques + bancs	500 €
2	3 batteries + chargeur	100 €
3	moteur 2008	120 €
3	paires de rames	20 €
3	paires de pinces	5 €
3	coffres	15 €

La Communauté de communes du Val de Sarthe a passé un contrat avec la Société Gesland Développements pour la mise en place d'une solution automatisée de vente aux enchères sur internet de ses biens mobiliers réformés. Les biens sont vendus en l'état, sans livraison et sans garantie. Le taux de commission sera de 10 % sur le prix total HT (TVA 19,6 %) fixé au terme de la période d'enchère de chaque produit vendu par la Communauté de communes.

Monsieur Franco réitère son intérêt pour l'acquisition d'une barque à installer sur le plan d'Etival lès le Mans et demande la fixation d'un prix de vente.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la vente de biens mobiliers réformés mentionnés ci-dessus, par le biais de vente par enchères en ligne de mobiliers et matériels réformés,
- ✓ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la vente de ces biens.

OBJET : Programme de logements locatifs sociaux Les Coutardières à Voivres lès le Mans – Modification de la délibération du 22.09.2011 sur l'acquisition des parcelles viabilisées

Par délibération en date du 22 septembre 2011, le conseil communautaire décidait de l'acquisition auprès du lotisseur Foncier Aménagement, de 2 parcelles pour une surface totale d'environ 3 000 m², afin de permettre la réalisation d'un programme de locatifs sociaux porté par Sarthe Habitat sur le lotissement des Coutardières à Voivres lès Le Mans.

Les modalités d'acquisition du bien étaient les suivantes :

- ✓ Achat du terrain au prix de 36 000 € net,
- ✓ Achat des travaux de viabilisation pour 210 000 €HT (TVA en sus) en deux fois : 50 % en 2012 au moment de l'achat du terrain et 50 % en 2013, au plus tard le 28 février.

Cependant, l'office notarial d'Allonnes nous a informés de l'impossibilité pour un lotisseur de vendre un terrain non viabilisé, et qu'il n'était donc pas faisable de scinder ainsi l'achat du terrain, des travaux de viabilisation.

Il vous est donc proposé de modifier la délibération mentionnée ci-dessus de la façon suivante :

La Communauté de communes se porte acquéreur des lots 52 et 53 du lotissement des Coutardières sur la Communes de Voivres lès Le Mans (respectivement parcelles cadastrées ZD n°200 et ZD n°171) pour une superficie totale d'environ 2 762 m².

Le prix d'achat est de 246 000 € HT, soit 274 140 €TTC (TVA sur marge incluse).

Vu l'avis de France Domaines,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décide l'acquisition des lots 52 et 53 du lotissement des Coutardières sur la Commune de Voivres lès Le Mans au lotisseur Foncier Aménagement (ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait se substituer à lui) selon les conditions mentionnées ci-dessus,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

OBJET : Programme de logements locatifs sociaux à Louplande – Acquisition de parcelle

Par délibération en date du 2 février 2012, le conseil de communauté validait le principe de la création d'un programme de 7 locatifs sociaux sur la Commune de Louplande en partenariat avec le bailleur Foyer Manceau.

Le projet consistait en l'acquisition d'une parcelle non viabilisée de 900 m² pour un prix de 18 000 €, frais de bornage et d'acte en sus.

Cependant, ce projet était conditionné par le lancement du lotissement « Le Domaine de l'Arche II » par l'aménageur SOFIL (ex SOFIAL) jouxtant la parcelle.

Vu les difficultés de commercialisation des parcelles du lotissement, SOFIL a proposé à la Communauté de communes d'acquérir les lots 1,2 et 3 pour une superficie totale d'environ 1 642 m², afin d'y permettre la réalisation de 6 locatifs sociaux et ainsi démarrer les travaux de viabilisation du lotissement. L'accès aux logements se ferait via le chemin rural jouxtant les lots au nord.

Le prix de vente proposé est de 90 000 € TTC, frais d'acte en sus. Les parcelles seront partiellement viabilisées (raccordement au réseau eaux usées et eaux pluviales). La Communauté de communes prendra à sa charge les réseaux souples (électricité, téléphone).

Vu l'avis de France Domaines,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décide l'acquisition des lots 1,2 et 3 du lotissement « Le Domaine de l'Arche II » sur la Commune de Louplande à l'aménageur SOFIL (ou à toute personne physique ou morale qui pourrait se substituer à lui) selon les conditions mentionnées ci-dessus,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

OBJET : Jeunesse – Tarifs Opération Ticket Sports et Culture (OTSC) 2013

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2013 pour l'OTSC comme suit :

	Activités sur la CDC sans transport	Activités sur la CDC avec transport	Activités en dehors de la CDC
QF1 : inférieur ou égal à 700 €	1,00 €	2,00 €	5,00 €
QF2 : supérieur à 700 €	1,20 €	2,40 €	6,00 €

OBJET : Jeunesse – Tarifs 2013 OTSC des prestations pour les associations et bénévoles

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2013 suivants pour les prestations réalisées par les associations et bénévoles dans le cadre de l'Opération Tickets Sport et Culture (OTSC) :

- ✓ Pour les intervenants rémunérés par les associations :
 - Sans diplôme : SMIC horaire brut/heure + charges patronales,
 - BAFA, diplômes fédéral ou équivalent : SMIC horaire brut/heure + 1 € + charges patronales,
 - Brevet d'Etat : 30 € brut/heure + charges patronales.

- ✓ Pour les intervenants bénévoles :
 - Sans diplôme : SMIC horaire brut/heure
 - BAFA, diplômes fédéral ou équivalent : SMIC horaire brut/heure + 1 €
 - Brevet d'Etat : 30 € brut/heure
- ✓ Pour le matériel : forfait de 1 € par jeune par activité (pour toute association participante aux OTSC par la mise à disposition d'un intervenant et/ ou par le prêt de matériel).

OBJET : Déchets ménagers – Avenant n°3 au lot n°1 du contrat de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et tri des emballages ménagers

L'entreprise NCI environnement est titulaire du lot n°1 : collecte, transport des ordures ménagères et assimilées du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et tri des emballages ménagers.

Les ordures ménagères des habitants de Parigné le Pôlin et Souigné Flacé sont collectées le jeudi matin. Le changement du jour de collecte des ordures ménagères intervenu sur la Commune de La Suze depuis le 11 janvier 2013 avec passage du lundi matin au vendredi matin et le maintien de la collecte du marché le jeudi, a donné lieu à la signature de l'avenant n° 2 avec l'entreprise NCI (conseil de communauté du 20.12.2012).

Toutefois après cet accord l'entreprise NCI a fait savoir que pour maintenir la collecte du marché de La Suze le jeudi et équilibrer les circuits de tournées, il était nécessaire de modifier les horaires de collecte des Communes de Parigné le Pôlin et Souigné Flacé au jeudi après-midi.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 du lot n°1 au contrat mentionné ci-dessus entre la Communauté de communes et l'entreprise NCI environnement, ainsi que toute pièce relative à cet avenant, afin de décaler la collecte des déchets ménagers des Communes de Souigné Flacé et Parigné le Pôlin au jeudi après-midi.

INFORMATIONS

➤ Affaires générales

Monsieur le Président mentionne que suite à l'entrée en vigueur de la réforme sur la modification des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, le bureau communautaire est favorable à une réflexion commune sur la mise en place d'un projet éducatif territorial et une réflexion sur les possibilités de mise à disposition de personnel communautaire sur certaines activités hors temps scolaire. Il précise que quatre élus composent le groupe de travail créé sur ce sujet : Mrs Dhumeaux, Franco, Tellier, Girardot.

Monsieur le Président indique que l'agent mis à disposition par la Commune de Spay au service communication communautaire a quitté la Communauté de communes le mercredi 16 janvier 2013, il lui restera 2 jours de service à effectuer lors de l'arrivée de Mme Edith Lemièrre, nouvelle responsable de la communication, à compter du 1^{er} mars 2013.

➤ Culture

Monsieur le Vice-président chargé de la culture expose qu'une convention, portant sur la période 2012/2014, a été signée le 27 mars dernier avec l'association Tous Ces Chaps pour l'organisation du festival PIC NIC SHOW et du volet jeune public de la Marmite Festival. La convention prévoit notamment un soutien financier de la Communauté de communes à hauteur de :

- ✓ 25 000 € chaque année pour le festival des PIC NICSHOW (incluant l'organisation du festival et des frais de fonctionnement),
- ✓ 7 000 € chaque année pour le volet jeune public de la Marmite festival.

Suite aux difficultés financières de l'association et aux annonces faites durant le dernier festival des PIC NIC SHOW, une réunion entre les financeurs apportant leur aide aux deux événements a eu lieu à la rentrée dernière. Au cours de cette réunion, il a été décidé que les financeurs n'iraient pas, d'un point de vue financier, au-delà de l'actuel partenariat avec l'association. Et dans l'hypothèse où la cessation des activités de l'association serait confirmée d'ici à 2013, une démarche serait alors engagée pour permettre l'organisation d'un festival itinérant d'arts de la rue. Suite à cette réunion, les membres de la commission culture, les référents communaux PIC NIC SHOW et l'association Tous Ces Chaps se sont réunis en novembre dernier. Au cours de cette réunion, l'association a indiqué :

- ✓ Ne pas pouvoir organiser le festival des PIC NIC SHOW dans la configuration habituelle vu le licenciement d'un salarié et les difficultés financières,
- ✓ Que la Marmite festival serait également revue dans son format.

Il a donc été demandé à l'association de faire parvenir à la Communauté de communes deux hypothèses concernant le festival des PIC NIC SHOW :

- ✓ Un budget prévisionnel au format actuel du festival, conformément aux engagements de la convention triennale,
- ✓ Un budget prévisionnel d'un festival d'arts de la rue, version moins importante que les PIC NIC SHOW,

L'association a fait parvenir les éléments.

Concernant l'hypothèse 1, sur un budget prévisionnel de dépenses de 68 080 €, un soutien financier des collectivités équivalentes aux années précédentes (4 000 € pour la Région des Pays de la Loire, 5 000€ pour le Conseil général de la Sarthe, 25 000 € pour la CdC du Val de Sarthe), le budget serait en déséquilibre à hauteur de 25 230 €.

Concernant l'hypothèse 2, l'association propose un festival intitulé « le Val qui rit » (sans préciser le concept), sur 4 jours, dans 4 Communes et sollicite un soutien financier à la même hauteur des collectivités.

Concernant la Marmite festival, l'association n'apporte pas de précision à ce sujet.

Vu les propositions faites, la commission culture et le bureau estiment que les propositions de l'association Tous Ces Chaps ne sont pas conformes aux dispositions de la convention de partenariat.

➤ Informations Diverses :

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie annonce l'arrivée de l'entreprise ETCE dans la pépinière d'entreprises de la ZA de la Bodinière à Roëzé sur Sarthe.

2013	Commission Permanente	Bureau	Conseil et vœux
Février	21	14 supplémentaire	7 à Fercé sur Sarthe
Mars	7	14	28 à Fillé sur Sarthe
Avril	11 25 si nécessaire		
Mai	2	16	
Juin	6	13	27 à Etival lès le Mans
Juillet	4		

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
Mr LEFEUVRE		Mme COUPRY	
Mr N'DAMITE		Mr LE QUEAU	
Mme SALINAS		Mr BONHOMMET	
Mme BOG		Mr GARNIER	
Mr CORBIN		Mme MONTHEARD	
Mr FRANCO		Mme TAUREAU	
Mr BERGUES		Mr BOISARD	
Mr DHUMEAUX		Mme DESILLE	
Mr NICOLLE		Mr MROZOWI	
Mr DECARPES		Mr BOURMAULT	
Mme DE PASQUALE		Mr LAMY	
Mme GOUET		Mr TOUET	
Mr GUEHERY		Mme BRUNET	
Mme CERISIER		Mme CHARTEREAU	
Mr GODEFROY		Mr GABAY	
Mr OLIVIER		Mme COUET	
Mme SEPTSAULT		Mr GIRARDOT	
Mr LELOUP		Mr JOUSSE	
Mr TELLIER			